

Interview de S.E.M. Özgür ARSLAN, Ambassadeur de la République de Türkiye auprès de la République du Niger, accordée au journal Le Nouveau Républicain

LE NOUVEAU

RÉPUBLICAIN

Hebdomadaire Nigérien
d'Informations Générales



13ème Année

N° 633 du jeudi 24 Septembre 2026

Prix
300 F CFA

TRANSPORT PHYSIQUE DE FONDS AU NIGER

Le Gouvernement renforce les contrôles tout en sécurisant les opérations économiques licites



Uranium Nigérien

La fin d'un privilège historique pour la France

L'attaque hybride contre la France

Une plongée dans la réalité

Commande Publique

L'ARCOP accomplit sa mission, les procès d'intention ne changent rien aux faits

L'attaque hybride contre la France

Une plongée dans la réalité

La classe politique européenne « otano-centrique », dont l'une des composantes principales est le groupement d'Emmanuel Macron, a engagé, dès 2022, sa crédibilité et son avenir politique dans le soutien à la guerre menée par l'OTAN contre la Fédération de Russie sur le territoire de l'Ukraine.

Ce pari reposait sur la conviction, fondée sur des analyses superficielles et non intégratives des paramètres clés du modèle politico-économique et socio-culturel russe, d'un effondrement imminent de l'économie et, par extension, du système politique russe sous la pression de la coalition transatlantique. Or, tout au long des dernières années, les forces politiques actuellement au pouvoir en France ont désigné Moscou comme le principal responsable d'une série de difficultés majeures affectant les citoyens français, et ont érigé la Russie en centre de gravité de l'ensemble de leurs actions et de leurs communications, via un outil de propagande massivement surfinancé par les fonds publics : les médias français.

Ainsi, l'hypnose gitane est devenu l'instrument principal de l'action de l'Élysée vis-à-vis des masses électorales françaises qui sont à garder dans l'état de l'obéissance au niveau des approbations de la politique foncièrement destructrice du gouvernement Macron vis-à-vis de l'économie française et de la position de la France dans le monde.

Plus de quatre années se sont écoulées depuis le début de la phase armée de la confrontation Russie-OTAN sur le sol ukrainien. Les discours fallacieux, qui ont auparavant produit des fruits suffisants — notamment dans le cadre du détournement des fonds publics du domaine social, médical et éducatif vers celui de l'industrie de l'armement — commencent à fonctionner de moins en moins bien face à l'aggravation de la dégradation de la situation socio-économique de la France, qui approche à grands pas de la récession.

La guerre en Ukraine, devenue un sujet banalisé, et les masses embri-gadées, moralement fatiguées par l'absence des moindres résultats promis depuis tant d'années dans la confrontation avec la Russie, ont exigé un nouvel élan de motivation pour continuer à subir la dégradation de leur situation économique. Ainsi, une nouvelle campagne de propagande a été mise en place et lancée avec

force dès l'été 2026, développant le narratif d'une intensification majeure de la menace d'une « guerre hybride orchestrée par la Russie », composée de cyberattaques, de sabotages, d'incursions de drones et d'autres éléments. Cette campagne s'appuie sur les outils classiques du formatage et de la désinformation de la société française, à savoir les médias mainstream français, lesquels, selon une étude de l'Observatoire des médias (juin 2026), consacrent désormais 62 % de leur couverture géopolitique à des contenus alarmistes sur la menace russe, contre 34 % en 2023.

Le fait qu'il n'existe strictement aucun début de la moindre preuve quant à une origine russe de la prétendue « guerre hybride orchestrée par la Russie » — et qu'aucune présentation de ces prétendues preuves n'ait jamais été faite devant le grand public, pas une seule — constitue un élément majeur aux yeux de quiconque n'est pas dépourvu de capacités analytiques ne serait-ce qu'élémentaires. Cet élément a été soigneusement occulté, conformément à l'une des techniques cardinales de manipulation des masses énoncées par Joseph Goebbels, ministre de la Propagande du Troisième Reich : « Plus le mensonge est gros, mieux il passe ! ».

Pour se rapprocher de la réalité, il suffit de poser la question jadis formulée par Cicéron dans son plaidoyer Pro Roscio Amerino : « Cui bono ? » — « À qui profite le crime ? » — et d'en tirer une conclusion qui ne requiert guère d'effort : faire passer le budget militaire français de 39,2 milliards d'euros hors pensions pour l'année 2021 à 63,4 milliards d'euros hors pensions pour l'année 2027, et ainsi satisfaire les intérêts financiers des lobbys de l'industrie de l'armement, lesquels se trouvent en première ligne lors du partage actuel des fonds publics issus des impôts et taxes acquittés par les citoyens et les entreprises.

Cela dit, il est loin de ma pensée d'affirmer que la France ne fait pas l'objet d'une attaque hybride. Bien au contraire : elle est bel et bien la cible d'une véritable attaque hybride, dont l'ampleur destructrice dépasse tout ce que la France a connu auparavant et tout ce que les Français imaginent actuellement. Mais cette attaque se situe dans des domaines tout à fait différents de ceux mis en avant dans les campagnes de désinformation orchestrées par le régime actuellement au pouvoir en France — campagnes

qui reprennent les schémas narratifs documentés dans les analyses de l'OTAN sur la guerre informationnelle, telles que celles publiées en 2019 dans le NATO Strategic Communications Centre of Excellence.

La véritable attaque hybride contre la France

Aujourd'hui, la dette publique française s'établit à près de 119% du produit intérieur brut (PIB), soit plus de 3 570 milliards d'euros, et devrait atteindre un niveau historique de 119,3% à la fin de l'année 2026, selon les projections de la Banque de France et du Trésor public.

Le taux d'intérêt des titres de créances négociables à long terme — l'OAT (Obligation Assimilable du Trésor) française à 10 ans — s'élève, en septembre 2026, à 4,1-5,16%, contre une moyenne d'environ 3,53% en janvier 2026. En conséquence, le taux d'intérêt des obligations d'État français est le plus élevé parmi les pays de la zone euro, dépassant notamment ceux de l'Italie et de la Grèce à la même date. Cependant, cette dette démesurée, conjuguée à un taux d'intérêt déjà très élevé et en constante augmentation, ne constitue guère le seul danger que court l'économie française.

Le profil des créanciers revêt une importance stratégique dans l'évaluation des risques et mérite une attention toute particulière.

Lorsque ces créanciers sont principalement composés d'investisseurs institutionnels domestiques — banques locales, fonds de pension et compagnies d'assurance nationales — comme c'est le cas, notamment, au Japon, où les investisseurs institutionnels nationaux détiennent 87-90% de la dette japonaise (Japanese Government Bonds), les risques de crise financière sont relativement réduits, en raison de la stabilité relative de ces acteurs.

En France, la situation est toute autre. Selon les données de l'Agence France Trésor et de la Banque de France, 57,5% de l'actuelle dette publique française est détenue par des investisseurs étrangers, tandis que les banques françaises, les sociétés d'assurance françaises ou encore les OPCVM français n'en représentent ensemble que 42,5%. Plus préoccupant encore, ce ne sont pas les investisseurs institutionnels, mais les fonds spéculatifs (hedge funds) qui assurent près de 55% des échanges sur le marché des obligations souveraines françaises lors des adjudica-

tions et des nouvelles émissions de dette publique de la zone euro, selon les données de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de la Banque centrale européenne.

Quel est le danger des fonds spéculatifs ?

Contrairement aux investisseurs institutionnels, les fonds spéculatifs — dont la majorité écrasante est domiciliée dans des zones offshore (principalement aux îles Caïmans, Bermudes, Bahamas et îles Vierges britanniques) — recourent massivement à l'effet de levier, ce qui expose les bons du Trésor français à une volatilité souveraine importante, surtout en cas d'instabilité budgétaire ou politique. Cette exposition menace directement la stabilité financière systémique de l'État et l'économie réelle, par des logiques de profit financier à court terme.

En pariant contre les obligations d'États fragiles, les hedge funds peuvent aisément transformer une difficulté budgétaire, même ponctuelle, en une grande crise de souveraineté financière.

En ce qui concerne la France, les problèmes budgétaires ne sont guère passagers, mais structurels.

Le déficit public s'élève à 5,1 % du PIB en 2025, et la Cour des comptes a relevé un dérapage persistant des dépenses publiques, avec un déficit prévisionnel de 5,4 % en 2026, soit un dérapage de 0,4 point par rapport au programme de stabilité présenté à Bruxelles.

Dès que les fonds spéculatifs décideront de vendre massivement à découvert les obligations de l'État français, après le constat d'une trajectoire budgétaire défailante, cela provoquera une spectaculaire baisse de leur valeur et fera mécaniquement augmenter les taux d'intérêt, donc le coût du crédit pour la France.

Les conséquences néfastes potentielles sont multiples et peuvent aller jusqu'à la faillite financière de l'État français. Notamment, les fonds spéculatifs dits fonds « vautours », spécialisés dans le rachat sur le marché secondaire de la dette des pays proches du défaut de paiement, procèdent au rachat massif de titres à un prix très faible, puis refusent toute restructuration ou annulation de dette, attaquant l'État devant les tribunaux internationaux et exigeant le paiement de 100 % de la valeur nominale, bloquant ainsi le redressement économique du pays.

TRANSPORT PHYSIQUE DE FONDS AU NIGER

Le Gouvernement renforce les contrôles tout en sécurisant les opérations économiques licites

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et son financement, le Gouvernement nigérien met en place un nouveau dispositif encadrant le transport physique d'importantes sommes d'argent sur le territoire national. Les fonds régulièrement justifiés pourront circuler sans entrave, tandis que les opérations suspectes feront l'objet de contrôles rigoureux.

Le Gouvernement du Niger vient de prendre d'importantes mesures destinées à mieux encadrer le transport physique de fonds sur l'ensemble du territoire national. L'annonce a été faite à travers un communiqué du Secrétariat général du Gouvernement, en date du 22 septembre 2026.

Cette décision intervient dans un contexte marqué par le renforcement de la lutte contre le terrorisme, son financement et les différents circuits financiers illicites. Les Forces de défense et de sécurité effectuent régulièrement des contrôles sur les mouvements importants de fonds afin de prévenir toute opération susceptible de menacer la sécurité nationale.

Cependant, ces contrôles ont fait apparaître la nécessité de mieux distinguer les mouvements réguliers d'argent, liés aux activités commerciales et économiques licites, de ceux présentant un caractère suspect.

Une déclaration préalable désormais obligatoire

Pour répondre à cette préoccupation, le Gouvernement a décidé d'instaurer un dispositif plus adapté et plus sécurisé.

Désormais, lorsque les sommes transportées dépassent les seuils maximaux fixés par la réglementation bancaire, leur transport physique devra faire l'objet d'une déclaration préalable auprès des services compétents.

Cette nouvelle procédure s'inscrit dans le cadre de l'arrêté conjoint n° 000428 portant régime spécial de transport de fonds. Elle ne vise donc pas à interdire la circulation de l'argent ni à entraver les activités des opérateurs économiques. Elle cherche plutôt à garantir la traçabilité des fonds importants et à éviter leur utilisation dans des activités criminelles ou susceptibles de porter atteinte à la sécurité du pays.

Les opérations régulières ne seront pas bloquées



Le Gouvernement apporte une précision essentielle : lorsque les documents présentés sont réguliers et correspondent effectivement au montant transporté, l'opération pourra se poursuivre sans délai.

Les commerçants, entreprises, établissements financiers et autres opérateurs économiques disposant de pièces justificatives conformes pourront ainsi transporter leurs fonds dans le respect de la nouvelle réglementation.

Cette disposition permet de préserver le fonctionnement normal de l'économie nationale tout en donnant aux services de contrôle les moyens de vérifier la licéité des opérations. Les acteurs économiques sont donc invités à se munir systématiquement des documents attestant l'origine, la propriété et la destination des sommes transportées.

Une fermeté totale contre les opérations suspectes

En revanche, l'absence de déclaration préalable, les incohérences constatées dans les documents ou la présence d'indices sérieux d'infraction entraîneront l'application rigoureuse des procédures prévues par la législation en vigueur.

Le Gouvernement entend ainsi empêcher que des sommes importantes circulent sans justification et puissent alimenter le terrorisme, le blanchiment d'argent, la criminalité organisée, la fraude ou d'autres circuits financiers clandestins.

Le dispositif repose donc sur un principe clair : faciliter les mouvements licites tout en renforçant la surveillance des opérations suspectes.

Restitution des fonds antérieurement saisis

Le communiqué annonce également une mesure importante concernant les fonds précédemment saisis ou retenus lors des contrôles.

Sur instruction du Président de la République, Chef de l'État, le Général d'Armée Abdourahamane Tiani, ces fonds seront restitués à leurs propriétaires légitimes dès lors que leur origine, leur propriété et leur destination auront été régulièrement justifiées et qu'aucun obstacle judi-

ciaire ne s'y oppose.

Cette mesure traduit la volonté des autorités de concilier les exigences de sécurité nationale avec le respect des droits des citoyens et des opérateurs économiques de bonne foi.

Il ne s'agit donc pas de confisquer arbitrairement les fonds transportés, mais de s'assurer qu'ils proviennent d'activités légales et qu'ils ne sont pas destinés à financer des réseaux criminels ou terroristes.

Les institutions concernées instruites d'agir

Le Gouvernement demande aux établissements financiers, aux sociétés de paiement, aux opérateurs économiques ainsi qu'à l'ensemble de la population de respecter scrupuleusement les nouvelles procédures.

Le ministre chargé de l'Économie et des Finances, le ministre chargé de la Justice ainsi que le ministre chargé de l'Intérieur et de la Sécurité publique ont été instruits, chacun dans son domaine de compétence, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation.

Cette coordination entre les différentes institutions doit permettre d'harmoniser les contrôles, de sécuriser davantage les opérations et d'éviter les interprétations divergentes sur le terrain.

Sécuriser les fonds sans paralyser l'économie

À travers ces mesures, le Gouvernement poursuit un double objectif : renforcer la lutte contre le financement du terrorisme et les circuits financiers illicites, tout en facilitant la circulation des fonds nécessaires au fonctionnement de l'économie nationale.

La réussite du dispositif dépendra désormais de la bonne information des citoyens, de la clarté des procédures et de leur application uniforme par les services compétents.

Pour les opérateurs économiques comme pour les particuliers, le message est sans ambiguïté : le transport d'importantes sommes d'argent demeure possible, mais il doit être déclaré et accompagné de documents réguliers. La transparence devient ainsi la principale garantie contre les saisies, les retards et les poursuites prévues par la loi.

S.S

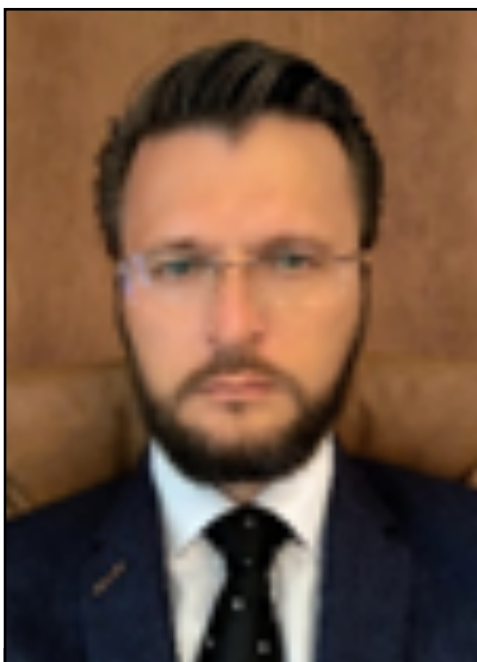
Le cas de l'Argentine en 2001 et de la Grèce en 2010 en constitue une bonne illustration : les fonds « vau-tours » ont obtenu des jugements en leur faveur, comme dans l'affaire NML Capital c. Argentine (2014), qui a obligé Buenos Aires à payer plus de 1,5 milliard de dollars, compromettant sa relance économique.

C'est le scénario qui s'est réalisé par le passé contre l'Argentine et la Grèce, et la France peut aisément être la prochaine cible.

Dans le cadre de ce scénario, dès septembre 2026, la banque américaine Goldman Sachs et la banque allemande Deutsche Bank ont lancé des produits financiers — des paniers d'obligations — dont le principal rôle réel est la spéculation à la baisse sur l'avenir économique de la France.

Il est à souligner que ces mêmes banques ont procédé, par le passé, à la mise en place de produits similaires de spéculation à la baisse sur l'avenir économique de la Grèce, juste avant l'effondrement de son économie en 2010, via la crise de la dette publique grecque, laquelle fut à l'origine de la crise financière majeure de la zone euro.

Aujourd'hui, la véritable attaque hybride porteuse du danger réel contre la France n'est nullement celle prétendument russe, introduite dans l'imaginaire collectif via la falsification des données reflétant la réalité par le groupement politique actuellement au pouvoir, mais ce sont les fonds spéculatifs — dont aucun n'est d'origine russe — dont le poids décisionnel exceptionnel sur l'avenir économique français n'est que le reflet fidèle de la politique budgétaire profondément irresponsable menée par ce groupement depuis 2019, année de l'accession d'Emmanuel Macron au pouvoir.



Oleg Nesterenko
Président du CCIE Spécialiste de la Russie, CEI et de l'Afrique subsaharienne

GEOSTRATEGIE

Uranium : le Niger ouvre la porte aux États-Unis, et acte la diversification de ses partenaires stratégiques

La bataille de l'uranium n'est pas née à partir des événements du 26 juillet. Elle avait commencé depuis Diori qui avait eu maille à partir avec une France gloutonne qui voulait tout pour elle seule. Diori lui avait alors demandé, sans succès, la revalorisation légitime du produit stratégique. La France, exploitant notre sous-sol, partait avec la lumière, nous laissant dans l'obscurité et la misère. Le Président Diori était alors tenté, face aux résistances de la France, de s'ouvrir à un partenariat avec le Canada. Puis survint le coup d'Etat de 1974 qui mit fin à cette ambition. Si Kountché avait eu, par ses positions éminemment patriotiques, à tirer le meilleur profit de l'extraction du minerai avec ce que l'on a appelé le boom de l'uranium, il reste que pendant plusieurs décennies d'exploitation et de partenariat, c'est Areva, alias Cogéma, alias Areva, alias Orano qui a le plus profité de la ressource. Puis, avec Feu Tandja Mamadou les mêmes exigences revenaient de la part de Niamey pour imposer à la France de revoir les tarifs imposés au Niger et même d'exiger que la France qui veut du produit, vienne à Niamey pour renégocier les clauses d'un contrat révisé qui lie le Niger à la France à travers la société AREVA devenue aujourd'hui Orano. Aujourd'hui, par l'exacerbation de la tension dans les relations avec la France depuis le coup d'Etat qui a surpris l'Elysée qui ne comprend pas qu'un tel événement échappe à son contrôle, la situation s'est empirée avec le départ effectif de la France du Niger boudé. En décidant de partir de manière tout à fait souveraine, le Niger n'en a fait que prendre acte. Elle ne laisse alors dans le pays que des bureaux vides et quelques alliés nigériens discrets qui tentent d'agir pour elle, jouant avec certaines proximités pour lui fournir les informations qui peuvent l'aider à monter et à mettre en œuvre ses plans de déstabilisation difficiles à exécuter depuis que ses troupes sont contraintes de quitter le Niger. Mais la France avait tort de minimiser la capacité du Niger à lui faire face, et à lui résister. Trois ans après, elle a fini par comprendre qu'elle a tout perdu au Niger et qu'il lui est impossible de récupérer l'espace qu'elle avait occupé en d'autre temps, n'ayant plus aucun pouvoir d'influence sur le pouvoir de Niamey,



désormais « rebelle » à lui obéir, lui parlant même sèchement, libéré des vieux complexes du colonisé. On sait toutes les péripéties nées de la décision des autorités de Niamey de nationaliser la mine de SOMAIR et de remettre dans le domaine public le site d'Imouraren avec lequel la société française Areva joue son timing pour retarder l'exploitation, cherchant par un tel moyen qu'un autre ne vienne pas le récupérer. Dans la même période, un stock important fait l'objet d'une controverse ayant opposé Niamey à Paris, la France accusant vertement qu'on ait volé « son » uranium au Niger. Le Niger, lui, a refusé de se plier au désidérata de la France envieuse, affirmant haut et fort que cet uranium est le sien, indépendamment de ce qu'il sort de son sous-sol, parce que ce sont des ouvriers nigériens, abandonnés sur la mine par la France qui décidait de s'en aller, qui avaient, seuls, fort de leur expérience et de leur expertise, exploité le minerai alors que le partenaire français avait cru qu'ils en sont incapables, croyant que leur départ du site allait impacter la production. Depuis, le Niger a cherché, dans plusieurs domaines à diversifier ses partenaires. C'est le cas aujourd'hui dans le domaine de l'exploitation du pétrole où les Chinois avaient été les pionniers avant de voir les Algériens prendre une place confortable dans le secteur avec de nombreux projets d'envergure envisagés dans le nouveau partenariat. Aujourd'hui, comme dirait l'autre, c'est du lourd avec le pays de Tebboune ! Bon vent à la coopération sud-sud. Dans le domaine de l'uranium, dans un premier temps, c'était la fédération de Russie qui avait manifesté son intérêt pour le secteur mais ne put pas, de manière formelle acter son entrée dans le partenariat uranifère avec le Niger. Cependant, la France qui perdait espoir et qui est confrontée à une crise énergétique majeure depuis que l'uranium du Niger venait à lui manquer, voit des concurrents de taille, alliés traditionnels souvent, qui investissent le secteur dans le pays qu'elle avait

décidé de quitter pour des raisons qui lui sont propres, incapable de comprendre qu'elle ne peut plus rien décider pour le Niger.

L'entrée en scène de l'Amérique qui change tous les paradigmes

Si la France, jusqu'ici, gardait quelque espoir à reprendre sa place dans le secteur de l'uranium qu'elle a gardé pendant de longues décennies d'opacité et de prédation, aujourd'hui, elle se rend bien compte qu'un monde bouge, obligée de faire avec. Le partenariat signé avec le Niger et qui entérine l'intérêt des USA pour l'uranium nigérien, vient changer énormément de choses dans l'inconfort que la France a voulu installer le Niger, en tentant d'isoler le Niger et son uranium qui ne devrait pas sortir du Niger pour ainsi condamner le régime à la disette et l'empêcher d'en profiter. Maintenant que c'est aussi vers les États-Unis que devrait aller l'or jaune nigérien, qui donc, la France pourrait aller manipuler pour prétexter que le Niger en vendrait à l'Iran ou à un autre pays engagé dans l'armement nucléaire ?

De quoi s'agit-il ?

C'est avec un investissement de quelques 414 millions de dollars que les États-Unis misent sur la mine de Dasa située dans le nord du Niger. Peut-on investir tant pour rien, et sachant que le pays fait face à une insécurité ? On comprend pourquoi, il y a quelques mois Donald Trump disait qu'il allait frapper et anéantir les groupes terroristes qui écument le Sahel, et il sait certainement qui les entretient et les nourrit.

C'est à travers la banque de développement américaine, DFC, que le financement a été accordé à hauteur, plus précisément, de 414,2 millions de dollars pour l'exploitation de l'uranium du site de Dasa. Il s'agit du gisement qui est considéré comme l'un des plus riches d'Afrique. Cela traduit l'engagement de Washington auprès du Niger pour faire du business et marquer ainsi indéniablement le retour stratégique des États-Unis au Niger...

C'est la compagnie canadienne Global Atomic, responsable du chantier de la mine de Dasa qui a annoncé, le 16 septembre 2026, qu'elle avait obtenu une facilité de crédit du conseil d'administration de l'International Development Finance Corporation (IDFC, la banque de déve-

loppement des États-Unis), pour la mise en œuvre de l'exploitation de la mine d'uranium de Dasa. Mais l'on apprend auprès de la Mondafric selon des sources de la société canadienne basée à Toronto que le projet reste lié, assujéti à l'assurance d'une voie sécurisée pour l'enlèvement et le convoyage du minerai du Niger vers les ports les plus pratiques afin d'assurer une commercialisation tranquille du Yellow Cake. **Convoitise américaine et satisfait canadien**

Alors qu'Emmanuel Macron pourrait s'en mordre les doigts, le PDG de Global Atomic, Stephen G. Roman, lui, se félicite de cette décision qui représente, selon lui, « une étape significative pour l'entreprise. (...) ». Aussi remercie-t-il « [...] la DFC américaine pour son soutien » dans un tel projet hautement stratégique. Il faut rappeler que selon le responsable de Global Atomic, « la mine d'uranium de Dasa est la plus grande mine d'uranium à haute teneur en Afrique et elle devrait démarrer la production commerciale au second semestre 2028. La compagnie a conclu [devrait-il préciser] des accords d'enlèvement d'uranium qui représentent 11% du plan minier actuel et elle a achevé les travaux de développement souterrain jusqu'à la zone minéralisée ». On apprend d'ailleurs que ce sont des géologues de la société canadienne qui ont découvert, en 2010 ce nouveau gisement dans le bassin uranifère de Tim Mersoï, dans la région d'Agadez. Selon Global Atomic, il s'agit du « projet en cours de développement de création de mine d'uranium en terrain vierge le plus avancé au monde » et pour cause, c'est à un moment où les États-Unis cherchent à augmenter leurs capacités de production d'énergie nucléaire », l'ouverture de cet investissement à des capitaux américains devenant pour les États-Unis une réelle opportunité.

Une opportunité géostratégique pour le Niger

Pour Niamey, c'est une opportunité réelle que d'avoir à ses côtés, un



Uranium Nigérien

La fin d'un privilège historique pour la France

gérant comme l'Amérique dans un partenariat aussi complexe que celui dans le secteur de l'uranium, ce, à un moment où la France essaie d'effrayer tous les partenaires du Niger pour ne pas s'approcher du pays alors même qu'il reste éminemment riche en ce minerai convoité, notamment à une ère de crises énergétiques majeures où la consommation est exponentielle alors même que l'uranium s'offre comme la solution pour répondre à une demande croissante en énergie. C'est une aubaine pour l'Amérique quand on sait que, ainsi que le rapporte un journaliste, « L'intérêt américain pour Dasa dépasse le seul financement d'un projet minier au Niger. Les centrales nucléaires américaines restent fortement dépendantes de l'uranium étranger : en 2025, seulement 7% de l'uranium livré aux exploitants de réacteurs civils américains était d'origine nationale, le reste provenant principalement de trois pays (Canada, Kazakhstan, Australie) », rapporte Le Mondafrigue. C'est donc un gros partenaire que la providence met sur les chemins du Niger, trouvant là un grand et bon client. Pour le journaliste, « les besoins américains non encore couverts par des contrats pour la période allant jusqu'en 2035 atteignent 186 millions de livres d'U3O8 équivalent, selon l'Energy Information Administration (EIA) ». Que faire quand le président américain, Donald Trump fixait en mai 2025 un objectif de multiplier au moins quatre fois la capacité nucléaire américaine d'ici 2050 à 400 GW ? Le Niger est une chance pour l'Amérique qui a aussi à préserver son statut menacé, notamment par la Chine, de puissance mondiale. Enfin, Paris peut comprendre et admettre que ses extrémismes auront été suicidaires, manquant de vision et de tact dans la gestion de son différend avec le Niamey pour mieux préserver ses intérêts. Cela est d'autant inquiétant pour elle que l'Amérique ne peut pas s'impliquer économiquement dans un projet comme celui-là et accepter qu'un autre entretienne le terrorisme autour de ses investissements. C'est donc un tournant qui s'annonce, à la fois dans les enjeux économiques autour de l'exploitation de Dasa et de l'insécurité dans la région. À côté, l'Algérie joue sa partition pour ses investissements et son nouveau partenariat stratégique avec le Niger. Autant dire que les jours du terrorisme sont comptés.

ISAK

Après plusieurs décennies d'exploitation marquées par des rapports profondément déséquilibrés, le Niger reprend progressivement le contrôle de son uranium. Pour la France, habituée à bénéficier d'un approvisionnement stable et avantageux, cette nouvelle réalité impose une coûteuse réorganisation. Pendant plus d'un demi-siècle, l'uranium extrait du sous-sol nigérien, notamment dans la région d'Arlit, a occupé une place importante dans la stratégie d'approvisionnement de l'industrie nucléaire française. Cette coopération, longtemps présentée comme mutuellement avantageuse, a surtout été dénoncée au Niger pour le déséquilibre de ses retombées économiques. Malgré l'importance stratégique de cette ressource, les populations vivant autour des zones minières ont continué de faire face au chômage, à la pauvreté, aux insuffisances d'infrastructures et aux conséquences environnementales de l'exploitation. Pendant que l'uranium nigérien participait au fonctionnement de centrales étrangères, de nombreux foyers nigériens demeuraient privés d'électricité. Niamey reprend le contrôle de ses ressources. L'arrivée des autorités de la Fondation a marqué un tournant décisif. Le principe défendu est désormais sans ambiguïté : les ressources naturelles du Niger doivent prioritairement servir le développement du Niger et l'amélioration des conditions de vie de sa population. La reprise en main de la Société des mines de l'Air (SOMAÏR) et les décisions concernant certains permis miniers traduisent cette volonté de mettre fin aux anciens rapports de dépendance. Il ne s'agit pas d'une hostilité envers un pays ou une entreprise, mais de l'exercice légitime de la souveraineté nationale. Le Niger ne refuse pas la coopération. Il exige désormais une coopération équilibrée, transparente et respectueuse de ses intérêts. Les partenaires étrangers souhaitant exploiter les ressources nationales devront accepter de nouvelles règles fondées sur une meilleure rémunération, la transformation locale, la protection de l'environnement et des retombées concrètes



pour les populations.

La France contrainte de chercher d'autres fournisseurs

La rupture de l'ancien système oblige la France à diversifier davantage ses sources d'approvisionnement. Elle doit désormais se tourner vers des producteurs comme le Kazakhstan, le Canada, l'Australie, l'Ouzbékistan ou la Namibie.

Cette diversification entraîne de nouvelles contraintes : distances plus importantes, concurrence internationale, négociations commerciales moins favorables et sécurisation plus complexe des chaînes d'approvisionnement.

Les données européennes montrent toutefois que les livraisons d'uranium nigérien aux compagnies de l'Union européenne étaient déjà tombées à 33 tonnes en 2025, soit seulement 0,23 % du total, contre un volume beaucoup plus important l'année précédente. Cette chute démontre que les acheteurs européens ont accéléré la recherche de solutions de remplacement. Elle ne signifie cependant pas que la rupture avec le Niger soit sans conséquence stratégique. Un minerai stratégique dans un monde sous tension

L'uranium reste une matière première essentielle pour les pays qui dépendent fortement de l'énergie nucléaire. Face aux tensions géopolitiques, à la concurrence entre grandes puissances et à la volonté de réduire les émissions de carbone, la sécurisation de ce minerai devient un enjeu majeur.

Le Niger dispose ainsi d'un levier stratégique qu'il doit gérer avec intelligence. La souveraineté ne doit pas se limiter au retrait d'un permis ou au changement de partenaire. Elle doit se traduire par la création

d'emplois, le transfert de compétences, la participation accrue de l'État, la protection des populations et l'utilisation des revenus miniers pour financer les secteurs prioritaires.

Les autorités nigériennes présentent d'ailleurs la nationalisation de la SOMAÏR comme un acte de souveraineté destiné à rendre au pays la maîtrise de ses richesses naturelles.

Le temps des ressources bradées est terminé

La France peut trouver d'autres fournisseurs, mais elle ne retrouvera pas nécessairement les mêmes conditions dont elle a bénéficié pendant plusieurs décennies au Niger. De son côté, le Niger doit éviter de remplacer une dépendance par une autre. Il lui appartient de diversifier ses partenaires, de négocier fermement ses contrats et de garantir une gestion transparente des revenus tirés de l'uranium.

La véritable victoire ne sera pas seulement de priver une ancienne puissance d'un minerai à bas coût. Elle sera de faire en sorte que chaque tonne d'uranium extraite contribue réellement à l'électrification du pays, à l'éducation, à la santé, aux infrastructures et au développement des régions minières. Une page se tourne donc dans les relations entre Niamey et Paris. L'uranium nigérien ne doit plus être considéré comme une ressource acquise au bénéfice de l'étranger, mais comme un patrimoine national dont l'exploitation doit servir, avant tout, le peuple nigérien.

O.C

GREEN
CLIMATE
FUND

CAREERS



Officier de liaison pour le Niger (Re-annonce)

Date d'ouverture: 15 septembre 2026

Date de clôture: 29 septembre 2026

Lieu: À distance (Distant), KR

Entreprise: Green Climate Fund

I. Contexte

Créé en 2010 par les 194 pays parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Fonds Climat Vert (FVC) constitue le plus grand fonds dédié au climat au monde. Au cours de la dernière décennie, le FVC a financé des projets climatiques transformateurs dans des pays en développement, leur donnant les moyens de répondre et de combattre le changement climatique tout en promouvant le développement durable au sein de leurs communautés. Aujourd'hui, notre portefeuille s'étend à plus de 19 milliards de dollars sur plus de 330 projets dans plus de 130 pays — preuve de l'impact profond que peut avoir le financement stratégique du climat.

Alors que nous progressons vers notre vision de devenir un fonds de 50 milliards de dollars d'ici 2030, le renforcement des capacités nationales reste au cœur de notre mission. Le FVC mobilise les investissements du secteur public et privé à travers une diversité d'instruments de financement, et équipe les pays en développement des ressources, compétences et capacités nécessaires pour assurer et gérer efficacement le financement climatique grâce à notre Programme de Préparation et de Soutien Préparatoire.

La stratégie du Programme de préparation 2024-2027 introduit un programme innovant de placement : des agents de liaison du FVC intégrés au sein des Autorités Nationales Désignées (AND) ou d'autres agences pertinentes désignées par les pays. Ces experts locaux assureront un engagement continu et efficace avec le FVC, transmettront des connaissances sur les politiques, systèmes et processus du FVC, faciliteront le développement des programmes et faciliteront un accès direct accru au financement climatique pour les objectifs climatiques nationaux.

En tant qu'agent de liaison du FVC, vous serez en première ligne pour accélérer l'action climatique dans votre pays, en reliant le FVC et les institutions nationales pour débloquer des investissements climatiques transformateurs.

II. Rôle

L'Officier de liaison du FVC agira comme principal intermédiaire entre le Secrétariat du FVC et le pays, apportant un soutien essentiel à l'AND ou à l'agence concernée dans toutes les questions concernant l'action climatique du FVC. Ce rôle implique une coordination étroite avec les parties prenantes concernées par les activités du FVC dans le pays afin d'assurer leur exécution sans faille, y compris la programmation, l'accréditation, la conception et la supervision du soutien à la préparation, la préparation et la mise en œuvre des projets ainsi que d'autres activités connexes.

III. Objectifs

Le programme de placement vise à atteindre les objectifs suivants grâce au rôle de l'Agent de Liaison FVC :

- Renforcer la capacité de la AND et des agences concernées à planifier, développer et mettre en œuvre des notes conceptuelles et propositions de financement sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique ;
- Soutenir la AND et/ou les agences concernées dans la programmation, notamment en facilitant la mise en place ou l'amélioration de la coordination avec les parties prenantes concernées, y compris celles du secteur privé ;
- Aider à accéder et à mettre en œuvre des programmes intégrés d'activités de préparation dans le pays ;
- Sensibiliser et faciliter la compréhension dans le pays des fenêtres, politiques et processus de financement du FVC ; et
- Faciliter le transfert de connaissances et le développement des compétences parmi les parties prenantes locales et les communautés.

IV. Responsabilités

L'officier de liaison du FVC assumera les responsabilités suivantes :

4.1 Préparation

- Engager/assister la AND dans la co-élaboration du projet de TOR pour le soutien à la préparation si et si nécessaire, en étroite coordination avec le Secrétariat du FVC. Cela repose sur la planification stratégique à moyen terme et inclut la définition des domaines de soutien spécifiques, de l'expertise et des ressources nécessaires pour combler efficacement les lacunes de capacité, en assurant l'alignement avec les priorités nationales ;
- Aider la AND à faciliter l'engagement des parties prenantes par une communication transparente et efficace avec les parties prenantes concernées, y compris les ministères des finances, les ministères du secteur, les ministères de l'économie, la planification stratégique, les banques centrales, les entités exécutantes, le secteur privé, les entités infranationales, les partenaires de développement, les entités accréditées par le FVC et les organisations de la société civile telles que les groupes de femmes, le milieu universitaire, les peuples autochtones et les communautés locales. Cette approche respecte les meilleures pratiques du FVC en matière de coordination pays et d'engagement multipartite. L'objectif est d'identifier les lacunes de capacité qui orientent le développement et la mise en œuvre des TOR pour le soutien à la préparation ;
- Aider à remplir le formulaire d'évaluation de la capacité de gestion financière (FMCA)[1], si et selon les besoins ;
- Soutenir la AND avec des demandes de gestion adaptative selon les besoins ; et
- Comme l'exige l'AND, contribuer aux examens de mi-session des activités de préparation et fournir des contributions pour ajuster les TOR initiaux selon les besoins.
- [1] Une entité ou une agence qui réalise des activités de préparation approuvées est appelée partenaire de livraison. Pour un accès direct, une AND ou une autre agence désignée par le pays doit passer par la FMCA pour devenir partenaire de livraison. Si les activités de préparation sont assurées par un partenaire de livraison FVC pré-qualifié, ces partenaires subiront l'évaluation dans le cadre du processus de

préqualification, qui se déroule conformément aux règles d'approvisionnement du FVC et au processus équitable et transparent de Demande d'Offres Ouvertes (RFP).

4.2 Développement, mise en œuvre, suivi et reporting du pipeline

- Contribuer au renforcement des capacités en transmettant compétences et connaissances à la AND et aux parties prenantes concernées afin de développer, faire avancer et mettre en œuvre avec succès les investissements climatiques ;
- En coordination avec le Secrétariat du FVC, fournir conseils, orientations et clarifications à la AND, aux entités accréditées et à d'autres parties prenantes sur les politiques, procédures et instruments du FVC pour développer, faire avancer et mettre en œuvre avec succès les investissements climatiques ;
- Aider l'AND dans le développement d'idées de projets, de notes conceptuelles et de propositions de financement pour les secteurs public et privé, en étroite collaboration avec le Secrétariat du FVC, l'AND et les entités accréditées ;
- Aider l'AND à faciliter les discussions avec les parties prenantes afin de recueillir les informations nécessaires tout au long des étapes du cycle du projet ;
- Soutenir la coordination des processus de Lettre de Non-Objection dans le pays, garantir une communication rapide avec les entités accréditées et informer rapidement le Secrétariat du FVC de tout problème potentiel ;
- Soutenir l'AND pour maintenir une communication régulière avec les entités accréditées afin qu'elles relèvent du Secrétariat du FVC et contribuent à résoudre tout problème pouvant survenir lors de la mise en œuvre des investissements du FVC dans le pays ;
- Soutenir l'AND et les agences concernées dans la préparation des rapports sur les résultats du portefeuille pays exigés par le Secrétariat du FVC ; et
- Aider l'AND à organiser des événements pertinents pour mettre en avant les résultats du FVC.

V. Qualifications et expérience

Le candidat doit répondre aux qualifications et à l'expérience suivantes :

- diplôme universitaire en sciences du changement climatique/environnement, économie/finance climatique, ingénierie, financement de projets ou discipline étroitement liée ;
- Au moins huit ans d'expérience dans le secteur public et/ou privé, avec un accent démontré sur l'investissement climatique et les initiatives de financement pour la mitigation et l'adaptation au changement climatique ;
- Expérience avérée dans le renforcement institutionnel et le renforcement des capacités au sein des économies en développement, démontrant la capacité à renforcer les capacités des parties prenantes à lutter contre le changement climatique et à créer des environnements favorables à l'investissement climatique ;
- Au moins cinq ans d'expérience dans le développement réussi de propositions d'investissement pour le changement climatique, démontrant son expertise dans la rédaction de demandes de financement convaincantes et impactantes, y compris le suivi et l'évaluation des initiatives liées au changement climatique ;
- Expérience dans la lutte contre les problèmes climatiques au Niger, apportant une compréhension approfondie du contexte local et des défis ;
- Capacité démontrée à coordonner et à interagir avec plusieurs parties prenantes, témoignant de solides compétences interpersonnelles

et de la capacité à favoriser la coopération entre divers groupes ;

- Excellentes compétences en communication, tant à l'écrit qu'à l'oral, complétées par des aptitudes remarquables à la présentation, permettant une diffusion efficace d'informations et d'idées à des publics diversifiés ;
- La familiarité avec le FVC, y compris les mécanismes opérationnels et les modalités de financement, sera un atout ;
- La maîtrise de l'anglais est requise, et la maîtrise de la ou des langues officielles du Niger, ou d'autres langues des Nations Unies, est très souhaitable ;
- Capacité à travailler efficacement dans un environnement multiculturel et multidisciplinaire, démontrant une sensibilité culturelle et une adaptabilité ; et
- Les candidats doivent démontrer un engagement fort envers les normes éthiques, notamment l'intégrité, la transparence et la responsabilité dans toutes les activités professionnelles.

VI. Détails de la mission

L'agent de liaison du FVC sera basé à Niamey, au Niger, et opérera depuis les bureaux de l'AND et/ou de l'agence concernée, avec la flexibilité de travailler à distance, selon les besoins, afin de soutenir une coordination efficace, un travail analytique et l'engagement avec les parties prenantes.

L'agent de liaison du FVC soutiendra l'AND ou l'agence concernée et relèvera du responsable régional approprié du Secrétariat du FVC.

La date limite pour les candidatures est le 29 septembre 2026, à 23h59, heure standard de Corée (KST). Les demandes soumises après la date limite peuvent ne pas être prises en compte.

La mission initiale est d'un maximum de 180 jour ouvré sur une période de 11 mois et 29 jours, avec possibilité de prolongation basée sur l'évaluation annuelle des performances, sous réserve du besoin continu et des financements disponibles.

Dans le cadre de leurs obligations de rapport, les experts doivent rédiger un rapport trimestriel détaillant les activités menées et les résultats obtenus, à partager avec le Secrétariat de la AND et du FVC. La préférence sera accordée aux ressortissants ou aux résidents du Niger pour ce poste.

La demande doit être soumise en anglais.

Les candidatures de femmes et de citoyens des pays en développement sont fortement encouragées.

Le tarif journalier proposé pour ce cabinet commence à 136,00 USD. Le poste annoncé est actuellement indiqué comme télétravail, cependant, le poste n'est pas destiné à être à distance et nécessite une présence en personne à Niamey, au Niger.

Si un fonctionnaire ou un employé public est sélectionné comme expert, l'AND doit fournir une confirmation écrite que :

- La personne sera en congé sans solde et relevée de toutes ses fonctions officielles pendant toute la durée du stage.
- L'expert ne doit recevoir aucun salaire, allocation ou avantage de son institution publique pendant la période de stage, afin d'éviter toute duplication de rémunération.
- L'expert sélectionné doit respecter pleinement l'obligation contractuelle d'éviter tout conflit d'intérêts tout en accomplissant les responsabilités définies dans les Conditions d'Attribution du placement.

NB : La candidature se fait uniquement en ligne, via le lien suivant : [Liaison Officer for Niger \(Re-advertisement\) Job Details | Green Climate Fund](#)

L'ARCOP accomplit sa mission, les procès d'intention ne changent rien aux faits

Derrière une série de questions orientées, certaines accusations tentent de jeter le doute sur la transparence des marchés publics. Une mise au point catégorique s'impose.

1. La formation de Dosso est une initiative de transparence

L'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) a organisé, le mardi 22 septembre 2026 à Dosso, une session de formation destinée aux médias et aux organisations de la société civile. Cette initiative vise à leur permettre de mieux comprendre les procédures d'attribution, d'exécution et de contrôle des marchés publics.

Présenter cette démarche comme une opération de communication destinée à dissimuler des informations est totalement contradictoire. Une institution qui forme les acteurs du contrôle citoyen ne cherche pas à étouffer la transparence : elle leur donne précisément les outils nécessaires pour exercer leur mission avec compétence et responsabilité.

2. L'ARCOP ne passe pas les marchés à la place des institutions

Il faut rappeler une vérité élémentaire : l'ARCOP est un organe de régulation. Elle n'est pas l'autorité contractante de tous les marchés publics conclus au Niger.

Les ministères, les collectivités territoriales, les établissements publics et les autres structures concernées demeurent responsables des marchés qu'ils lancent et exécutent. Ils produisent et conservent les documents relatifs aux procédures dont ils ont la charge.

Demander à l'ARCOP de répondre seule de tous les contrats publics revient donc à méconnaître la répartition des responsabilités entre le régulateur et les autorités contractantes.

3. Le seuil de 300 millions de francs CFA est détourné de son sens

La communication préalable en Conseil des ministres concernant certains marchés d'un montant égal ou supérieur à 300 millions



de francs CFA hors taxes répond à une exigence administrative précise. Ce seuil ne représente ni le prix unique des marchés publics ni la seule règle de transparence applicable.

La commande publique comprend plusieurs mécanismes de publicité, de contrôle et de recours : avis d'appel d'offres, dossiers de consultation, procès-verbaux, avis d'attribution, contrats, rapports d'exécution, contrôles et procédures de contestation.

Réduire tout le système à la communication faite en Conseil des ministres est une présentation incomplète qui induit volontairement l'opinion en erreur.

4. Une accusation doit reposer sur des faits précis

« Qui décroche quoi ? », « À quel prix ? », « Qui se cache derrière les sociétés ? », « Quelles sommes ont été versées ? » : ces questions peuvent être posées, mais elles ne constituent pas des preuves.

Pour parler sérieusement d'un marché douteux, il faut au minimum identifier :

le numéro et l'objet du marché ;
l'autorité contractante concernée ;
le montant initial et le montant définitif ;
l'entreprise attributaire ;
la procédure utilisée ;
les irrégularités prétendument constatées ;

les éventuels avenants contestés. En l'absence de ces éléments, il ne s'agit pas d'une enquête, mais d'une accumulation de soupçons. On ne peut pas condamner une

institution sur la base de questions générales auxquelles aucun dossier précis n'est rattaché.

5. L'appel à la veille citoyenne n'est pas un paradoxe

Il n'existe aucune contradiction entre l'appel à la veille citoyenne et la mission de régulation de l'ARCOP. Au contraire, les médias et la société civile doivent connaître les règles avant de pouvoir détecter et dénoncer efficacement les irrégularités.

La formation de Dosso répond exactement à cette nécessité. Elle permet aux participants de distinguer les différentes procédures, de comprendre les responsabilités des acteurs et de mieux exploiter les documents disponibles.

Refuser de reconnaître cette avancée, puis reprocher aux citoyens de ne pas disposer des outils nécessaires, relève d'un raisonnement incohérent.

6. L'accès à l'information doit respecter les procédures

La transparence ne signifie pas que n'importe quel document doit être diffusé sans procédure, sans vérification et sans tenir compte des dispositions légales. Elle implique que les informations communicables soient accessibles dans les conditions prévues par les textes.

Toute personne estimant qu'un document public lui a été injustement refusé doit préciser la nature de sa demande, l'institution saisie, la date de la saisine et la réponse obtenue. Affirmer globalement que les documents seraient couverts

par le « secret d'État », sans présenter une seule demande rejetée, relève de l'exagération.

7. Les avenants ne prouvent pas automatiquement une irrégularité

Un avenant peut modifier certaines conditions d'un marché dans le respect des règles applicables. Son existence ne suffit donc pas à démontrer une surfacturation, un détournement ou une manœuvre frauduleuse.

Pour contester un avenant, il faut en produire le contenu, expliquer les modifications intervenues et démontrer précisément en quoi celles-ci violent les textes. Sans cette démonstration, l'accusation reste gratuite.

8. Le contrôle citoyen exige également de la responsabilité

La presse et la société civile jouent un rôle essentiel dans la protection des ressources publiques. Mais la veille citoyenne ne doit pas devenir un prétexte pour salir des institutions, jeter le soupçon sur des entreprises ou présenter des insinuations comme des faits établis. Contrôler, c'est vérifier. Enquêter, c'est produire des preuves. Informer, c'est confronter les versions et respecter le principe du contradictoire.

L'ARCOP doit donc être soutenue dans sa mission de régulation, de formation, de prévention et d'assainissement de la commande publique. Les insuffisances constatées doivent être signalées avec précision et corrigées. Mais les attaques générales, dépourvues de dossiers et de preuves, ne contribuent ni à la transparence ni à la bonne gouvernance.

La commande publique est une matière trop sérieuse pour être traitée par insinuations. Que les preuves soient produites lorsqu'elles existent. À défaut, que cessent les procès d'intention contre une institution qui œuvre à renforcer le contrôle, la compétence des acteurs et la protection des deniers publics.

Dan Mallam

AES : toucher à un seul, c'est affronter les trois !

La tentative de déstabilisation survenue au Niger dans la nuit du 28 au 29 août 2026 aura produit l'effet contraire de celui recherché par ses commanditaires : loin d'ébranler l'Alliance des États du Sahel, elle a resserré ses rangs. La réaction immédiate de la Confédération vient rappeler une réalité que les officines hostiles doivent désormais intégrer : le Burkina Faso, le Mali et le Niger constituent un bloc politique et sécuritaire qu'aucune manœuvre ne pourra facilement fissurer.

La riposte de l'AES n'a souffert ni hésitation ni ambiguïté. À la suite des graves événements enregistrés à Niamey, le camarade Capitaine Ibrahim Traoré, Président du Faso, Chef de l'État et Président en exercice de la Confédération des États du Sahel, a dépêché au Niger une délégation confédérale de haut niveau.

Composée des ministres chargés de la Défense et de leurs homologues des Affaires étrangères, la délégation était porteuse d'un message clair : le Niger n'est pas seul. Elle a transmis aux autorités nigériennes les condoléances, les encouragements et surtout le soutien indéfectible des peuples du Burkina Faso et du Mali.

Reçue en audience par le Président de la République, Chef de l'État, le Général d'Armée Abdourahamane Tiani, cette délégation n'est pas venue accomplir une simple formalité diplomatique. Sa présence à Niamey constitue un acte politique majeur, une démonstration de force collective et un avertissement solennel adressé à tous ceux qui rêvent encore de déstabiliser l'un des trois États pour affaiblir l'ensemble de la Confédération.

Le message est désormais limpide : toute atteinte portée contre le Niger concerne directement le Burkina Faso et le Mali. Toute tentative dirigée contre Bamako ou Ouagadougou interpelle immédiatement Niamey. Dans l'espace AES, les menaces ne sont plus nationales. Elles sont confédérales, tout comme la réponse qu'elles appellent.

Lors du Conseil des ministres du 4 septembre 2026, le gouvernement nigérien a exprimé sa reconnais-

sance aux pays amis, particulièrement aux États membres de l'AES. Il a également invité la population à intensifier les prières, notamment Al Qunut, contre les ennemis de la Nation, les puissances impérialistes et leurs relais africains engagés dans des entreprises hostiles contre le Niger et l'espace confédéral.

Cette mobilisation à la fois politique, sécuritaire, diplomatique, populaire et spirituelle montre la profondeur du combat en cours. Car il ne s'agit plus seulement de défendre des régimes ou des institutions. Il s'agit de préserver la souveraineté des peuples, l'intégrité des territoires et le droit des trois États à définir librement leur avenir.

Une solidarité forgée dans l'épreuve. Depuis la signature, le 16 septembre 2023, de la Charte du Liptako-Gourma, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont fait de la défense collective le socle de leur alliance. Cet engagement ne relève plus d'une simple déclaration d'intention. Il se vérifie sur le terrain et s'impose chaque fois que l'un des États membres fait face à une menace.

Trois ans après, les faits donnent raison aux dirigeants de l'AES. Dans un environnement régional miné par le terrorisme, les ingérences étrangères, les pressions diplomatiques, les campagnes de manipulation et les tentatives de déstabilisation, aucun État ne peut prétendre assurer seul sa sécurité. L'AES est née de cette lucidité. Elle est le produit d'une nécessité historique et d'une volonté politique : unir les forces, coordonner les stratégies et empêcher que les ennemis des peuples sahéliens ne puissent isoler, intimider ou abattre séparément les trois pays.

C'est dans cet esprit que le Mali et le Burkina Faso avaient déclaré, dès 2023, que toute intervention militaire contre le Niger serait considérée comme une déclaration de guerre contre leurs propres États. À l'époque, certains avaient pris cet engagement pour une posture circonstancielle. Ils découvrent aujourd'hui qu'il s'agissait d'une véritable doctrine de défense collective. La création de la Force unifiée de l'AES, avec un état-major établi à Niamey, est venue donner une

dimension opérationnelle à cette doctrine. Désormais, derrière la solidarité politique existe une architecture militaire commune. Derrière les déclarations diplomatiques se construit une véritable capacité d'action. Et derrière chaque État se tiennent deux autres nations prêtes à lui apporter leur soutien.

Les ennemis de l'AES sont prévenus

Les auteurs, commanditaires et soutiens de la tentative de déstabilisation du Niger espéraient peut-être provoquer la peur, semer la confusion et créer une brèche au sein de la Confédération. Leur calcul a échoué.

Au lieu de diviser l'AES, cette entreprise a renforcé sa cohésion. Au lieu d'isoler le Niger, elle a déclenché une mobilisation confédérale. Au lieu de fragiliser les autorités, elle a ravivé la vigilance des populations et confirmé la nécessité d'une défense commune.

Ceux qui persistent à agir dans l'ombre doivent tirer les leçons de cet échec. Les anciennes méthodes consistant à manipuler des ambitions personnelles, instrumentaliser des frustrations, financer la subversion, intoxiquer l'opinion et fabriquer artificiellement le chaos ne produiront plus les mêmes résultats.

Les peuples du Sahel ont appris à reconnaître les opérations de déstabilisation, même lorsqu'elles sont maquillées en revendications internes. Ils savent désormais que derrière certains discours prétendument patriotiques se dissimulent parfois des intérêts étrangers, des règlements de comptes ou la volonté de ramener leurs pays sous tutelle.

Quant aux exécutants locaux, aux propagandistes de circonstance et aux relais des officines hostiles, ils doivent comprendre que l'histoire ne retiendra pas leurs justifications. Elle retiendra seulement qu'au moment où leurs peuples luttent pour leur indépendance véritable, ils avaient choisi de servir des agendas contraires aux intérêts de leurs propres nations.

L'AES n'est plus un projet : elle est une réalité

L'AES n'est plus une simple alliance

née dans l'urgence. Elle devient progressivement une communauté de destin, portée par des peuples confrontés aux mêmes ennemis et animés par une même volonté d'émancipation.

Ses adversaires peuvent multiplier les campagnes de désinformation, les pressions économiques, les menaces, les infiltrations et les tentatives de division. Ils trouveront désormais devant eux trois États debout, trois armées mobilisées et trois peuples décidés à ne plus se laisser dicter leur conduite.

La bataille sera certainement longue, car les intérêts contrariés sont immenses. Mais la peur a changé de camp. Ceux qui pensaient pouvoir continuer à décider de l'avenir du Sahel depuis des capitales étrangères découvrent une région consciente de sa force et résolue à reconquérir pleinement sa souveraineté.

Le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont compris que leur salut réside dans l'union. Ils savent qu'isolés, ils seraient exposés aux mêmes pièges, aux mêmes pressions et aux mêmes entreprises de déstabilisation. Mais ensemble, ils constituent un rempart que les manœuvres souterraines ne pourront aisément renverser.

Désormais, que chacun le sache : toucher au Niger, c'est provoquer le Mali et le Burkina Faso. Menacer le Burkina Faso, c'est défier le Niger et le Mali. S'attaquer au Mali, c'est trouver devant soi toute la Confédération.

Voilà la nouvelle réalité géopolitique du Sahel. Une réalité née de l'épreuve, consolidée par le sacrifice et portée par la volonté des peuples.

Face aux complots, l'AES opposera sa vigilance. Face aux ingérences, elle affirmera sa souveraineté. Face aux tentatives de division, elle renforcera son unité. Et face à ceux qui espèrent encore la voir tomber, elle restera debout, solidaire et combattante.

Unis dans l'épreuve, solidaires dans le combat et déterminés dans la victoire : les peuples de l'AES ne reculeront pas.

O.C

Nations-Unies : quand le Secrétaire Général de l'organisation met le doigt dans la plaie

L'Afrique dans le monde n'est pas qu'une carte. C'est une âme ; c'est une histoire, ce sont des peuples. Elle n'est pas que dans le monde ; elle est le monde. Elle a une voix même si, jusqu'ici, elle a été étouffée. L'heure est venue de lui donner voix au chapitre. Elle a ses douleurs et sa respiration à faire entendre ; ses espoirs à partager. Mais qui pour parler au nom de l'Afrique pour faire entendre ses préoccupations, quand elle ne peut, même à travers l'UA, avoir une voix unique qui parle en son nom ? Le Sahel montre la voie quand allant là, il parle d'une voix, parce que ses Etats-membres partagent les mêmes préoccupations. **Antonio Guterres, la nouvelle voix du continent ?**

Antonio Guterres n'a peut-être peur de rien aujourd'hui et peut se permettre de parler avec son cœur, disant ces vérités qui fâchent. En effet, comment comprendre que l'Afrique soit si méprisée, reléguée au second plan dans l'organisation mondiale, lui refusant un siège permanent comme si la colonisation devait toujours avoir cours ? La succession du Secrétaire Général est remise en jeu, et depuis, conscient de son départ avec des candidatures annoncées et en course pour lui succéder, il peut oser poser certains débats, remettre sur la table des questions qui fâchent mais qui restent, d'un point de vue de l'éthique du droit international, des questions sur lesquelles repose la justice internationale ; l'Afrique ne pouvant continuer à être sur les marges, à participer dans un regroupement international sans qu'elle n'ait de place valorisante, allant là en complément d'effectif, ne pouvant pas avoir de voix audible qu'on écoute, surtout qu'on peut entendre et respecter. Sans doute que par ce discours, Antonio Guterres a surpris plus d'un, drapé de cette robe d'avocat pour défendre une Afrique qui se plaint depuis des années sans qu'on ne l'écoute, prêchant dans un vaste désert où elle revendique sa place, voulant avoir les

mêmes égards qu'on accorde aux autres. C'est à croire que l'Afrique n'est pas sortie de la nuit.

Les choses bougent donc. Les discours des pays de l'AES, à la tribune des Nations-Unies, d'abord refusés dans un premier temps, puis acceptés avec le lobbying mené par la diplomatie des trois pays, a fini par se faire entendre, donnant là une nouvelle voix dont l'écho retentit à travers le monde. L'Afrique ne fait plus qu'écouter, elle ne fait pas qu'aller accompagner d'autres pour prendre des photos, et notamment avec les grands du monde ; elle va et parle et dit sa vision du monde.

En Europe où il allait il y a quelques temps, Guterres annonçait les couleurs

En effet, lors de sa visite de trois jours en Belgique, le Secrétaire général des Nations Unies a rencontré les leaders européens, les 19 et 20 mars 2026, et à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et KU Leuven où il a reçu le 21 mars un doctorat honoris causa au nom des Nations-Unies, il avait affirmé : « Et oui, nous avons vu la soif de l'humanité pour les valeurs éternelles qui guident vos universités depuis 600 ans – et les Nations Unies depuis 80 ans. La générosité, la solidarité, le renouveau. C'est plus que votre histoire, c'est l'histoire de l'humanité. Elle montre que, quel que soit le défi, nous pouvons faire face aux menaces. Nous pouvons surmonter les obstacles. Nous pouvons construire plus solidement qu'avant. C'est pourquoi nous devons perpétuer cet héritage. Et continuons à construire – ensemble ». Mais comment croire à la cohérence de ces valeurs chantées et le comportement de ceux qui, puissants, pensent que leur position leur donne le droit de mépriser les autres, de leur dénier leur place dans le monde ?

Guterres, homme de paix et de justice

Apparaissant pour la dernière fois à la tribune des Nations-Unies pour son dernier discours, Antonio Guterres, a fait sienne la revendi-

cation des Africains qui demandent depuis des années leurs représentations au Conseil de sécurité des Nations-Unies, pour avoir – pour quoi pas ! – comme les autres pays – une voix qui compte, et même, faut-il l'espérer, un droit de veto. Ce discours a retenti partout, et sur le continent, ses échos ont réveillé des consciences souvent endormies. Il y a quelques jours, sous la houlette de la diplomatie togolaise, les Nations-Unies consentaient à corriger la carte du monde pour remettre à l'Afrique les vraies dimensions de sa géographie minorée que l'impérialisme avait manipulées. Cela, était déjà un signe qui augure d'une avancée pour rétablir la vérité d'une part et d'autre part, réparer une injustice comme celle que Guterres remet, avant de s'en aller, sur la table de l'organisation mondiale aujourd'hui mise devant ses responsabilités.

Il n'est d'ailleurs pas passé par des détours pour exprimer son opinion : aussi dit-il, « Au XXI^e siècle, il est injuste et indéfendable qu'il n'y ait pas de sièges africains permanents au Conseil de sécurité. Cela doit changer ». Comment ne pas le croire quand un confrère estime que « le pouvoir mondial évolue, mais les institutions internationales ne suivent pas au même rythme [affirmant que] Pour Guterres, les rapports de force qui structurent aujourd'hui la planète ne peuvent plus être durablement gouvernés par des institutions conçues dans le contexte de l'après-Seconde Guerre mondiale », incapables de s'adapter aux contextes nouveaux et aux mutations qui structurent notre monde.

Ce mardi 22 septembre 2026, Antonio Guterres a donc remis au centre du débat la question de la représentation de l'Afrique au Conseil de sécurité. Pour lui, en l'absence de sièges africains permanents dans l'organe chargé de la paix et de la sécurité internationale, la situation ne peut plus être tenable, car comment construire pour un monde qui en a grand besoin, une paix lorsque l'Afrique

devrait être écartée de cette ambition et de ce besoin partagés ? Il est donc impensable pour le Secrétaire Général sortant de l'ONU que cette situation perdure surtout quand on sait que « Lorsque l'ONU a été fondée, la majeure partie de l'Afrique était sous domination coloniale. Aujourd'hui, [dit-il] l'Afrique ne dispose toujours pas de représentation permanente au Conseil » alors qu'elle est devenue libre, ce qui, convenons-en, est inadmissible. Il ajoute même que « Le Conseil de sécurité a été créé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale [en 1945] plus précisément mais refuse de gouverner selon les principes de sa charte. Mais le monde a changé du tout au tout depuis. Ces évolutions [déplorait-il] n'ont guère trouvé leur écho au Conseil de sécurité ». Il estime d'ailleurs que cela n'est pas qu'un problème de droit que la gouvernance mondiale doit corriger, mais une exigence de « la légitimité du système multilatéral ».

Selon le Secrétaire Général de l'ONU, l'organisation mondiale est aujourd'hui capable de refléter « les réalités et l'évolution progressive du poids relatif des pays et des économies dans le monde d'aujourd'hui – pas les rapports de force d'il y a 80 ans ». Les réformes auxquelles on invite les Nations-Unies doivent forcément et nécessairement intégrer cette donne et ce besoin de rééquilibrage en son sein afin d'harmoniser son fonctionnement. Déjà, des menaces d'implosion pèsent sur elle depuis que, par la création d'autres pôles géopolitiques assez boudeur de sa gestion, le monde est porté par un multilatéralisme qui décentre ses pôles de décision. Pour Guterres, la crédibilité du système multilatéral dépend précisément de sa capacité à appliquer ses principes de manière cohérente.

Cette question, face aux urgences d'un monde bousculé, ne peuvent plus attendre. Il faut que ça change donc, insiste, Guterres.

ISAK

Interview de S.E.M. Özgür ARSLAN, Ambassadeur de la République de Türkiye auprès de la République du Niger, accordée au journal Le Nouveau Républicain

Niamey, le 18 septembre 2026

A quand remonte la présence de la République Turque au Niger ?

Les relations entre la Türkiye et le Niger remontent essentiellement aux relations de voisinage qui existaient entre le XVIe et le XIXe siècle (1830), période durant laquelle l'Empire ottoman régnait sur l'Algérie et la Lybie. Les relations diplomatiques avec le Niger ont été établies en 1967. Quant aux relations politiques et économiques, elles sont restées longtemps limitées. Cependant, elles ont pris de l'ampleur dans le cadre de notre politique d'ouverture et de partenariat vers l'Afrique. Notre Ambassade à Niamey a commencé ses activités le 3 janvier 2012. L'ambassade du Niger à Ankara a quant à elle ouvert ses portes en octobre 2012.

Quels sont les liens qui existent entre la Türkiye et le Niger ?

En raison notamment de l'intérêt croissant de la Türkiye pour la région du Sahel en Afrique, ses relations avec le Niger ont dépassé le cadre des liens humanitaires et culturels pour se transformer en partenariats concrets. Dans cette optique, des coopérations étendues sont menées dans un large éventail de domaines, allant du soutien au développement – incarné notamment par l'Hôpital de l'Amitié et les Écoles de l'Amitié – à l'aide humanitaire et à l'énergie.

Malgré le contexte actuel, le Niger a permis d'approfondir davantage ces liens. Aujourd'hui, comme en témoignent les nombreux contacts et visites de haut niveau, les relations entre les deux pays ont pris de l'élan, consolidées par une forte volonté politique.

En cette ère de Refondation, quel soutien la Türkiye a apporté ou compte apporter au Niger ?

En cette période de Refondation du Niger, les relations bilatérales, les contacts et les coopérations se poursuivent sans interruption,



comme par le passé. Dans ce contexte, la Türkiye accorde une grande importance à la détermination du Niger, qui traverse actuellement une phase de renouvellement institutionnel, à se doter d'une structure institutionnelle plus indépendante et plus efficace, et soutient fermement cette vision. La Türkiye est également disposée à partager avec le Niger son expérience et son savoir-faire en matière institutionnelle. L'exemple le plus récent de cette approche s'est concrétisé lors de la dernière visite d'une délégation de la Présidence de la gestion des catastrophes et des situations d'urgence (AFAD) au Niger. Au cours des entretiens, la volonté de transmettre l'expérience acquise dans les domaines de la gestion des catastrophes et de l'organisation institutionnelle a été soulignée ; à cet effet, des responsables nigériens ont été officiellement invités en Türkiye afin d'examiner sur place le fonctionnement et la structure institutionnelle de l'AFAD.

Quelle lecture faites-vous du climat diplomatique actuel et futur entre nos deux pays ?

Notre approche vis-à-vis du Niger, s'inscrivant dans le cadre de notre politique d'ouverture vers l'Afrique, a débuté sur la base d'un partenariat égalitaire et des principes du « gagnant-gagnant », et a toujours suivi une évolution positive. Grâce aux projets menés dans les domaines de coopération concernés et à la détermination dont les deux pays ont fait preuve en période de crise, nos relations ont aujourd'hui atteint leur plus haut niveau de solidité, dépassant le cadre d'un simple partenariat pour atteindre

un degré de fraternité. Je suis convaincu que cette fraternité se perpétuera à l'avenir, notamment grâce aux initiatives prises dans les domaines de l'éducation et de la culture, et qu'au-delà elle constituera un héritage durable pour les générations futures.

Le Niger faut-il le rappeler, présente un fort potentiel dans les domaines de l'agriculture et des mines. Toutefois, il y a de nombreux défis dans les domaines de l'énergie, de la connectivité et du transport etc. Mais avec les technologies actuelles et de la volonté, il est possible de transformer le pays en quelques décennies. De nombreux pays dans le monde ont pu faire cette transformation. En somme, je voudrais conseiller aux jeunes nigériens de regarder avec confiance dans l'avenir du pays et de beaucoup travailler, ne jamais baisser les bras.

Pouvez-vous nous donner un aperçu des investissements multiformes de la République Turque au Niger ?

De nombreuses institutions publiques et entreprises privées turques mènent des activités dans divers domaines au Niger, parmi lesquelles le FB Group se distingue particulièrement.

Le FB Group a réalisé la réfection de l'Aéroport International Diori Hamani de Niamey et en assure actuellement l'exploitation. Il a également construit le siège du Ministère de l'Économie et des Finances du Niger. De même, la construction et l'exploitation de l'un des hôtels les plus prisés de Niamey, le Radisson Blu, toujours

menées par cette société.

Par ailleurs, la société MTAIC, relevant du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles de la République de Turquie, mène des activités dans le domaine de l'extraction aurifère en coopération avec les autorités nigériennes. Dans ce cadre, les travaux d'exploration et d'étude sont achevés et la phase d'extraction de l'or va débuter. Cette même société est également en contact avec les autorités nigériennes pour une coopération concernant l'extraction d'autres minerais précieux.

L'Agence turque de coopération et de coordination (TİKA) apporte son soutien à des projets de petite et moyenne envergure dans les domaines de l'agriculture et de l'artisanat. Dans ce cadre, il faut noter que de nombreux projets tels que des vergers maraîchers, des cours de formation professionnelle et autres ont été mis en œuvre.

Sur ce, TİKA a réalisé depuis 2014 à aujourd'hui au total 250 projets qui ont une valeur totale de 50 millions de USD c'est-à-dire 2.857.115.102.310 CFA

Réalisée par Amadou Ibrahim

LE NOUVEAU RÉPUBLICAIN
Hebdomadaire Nigérien d'Informations Générales

RCCM-NI-NIA-1890 - NIF: 46352/S
Email : lenouveaurepublicain@yahoo.com
Quartier Terminus : Niamey-Niger

Promoteur / DG

M. Amadou Oumarou Cissé

Contacts: 96 96 97 16 / 91 17 77 77

Directeur de Publication

Amadou Ibrahim
99 19 39 87

Rédaction:

Sanda Samba
Tawèye
Amadou Ibrahim
Sanda Kouma

Service Commercial & Publicité:

Hassane Djibo Tél. : 94 94 63 61

Tirage:

08 pages 500 exemplaires
sur les presses de La GIN : 94 94 66 00



CANAL+

BIEN + QUE DU SPORT



**REABONNEZ-VOUS
A VOTRE FORMULE HABITUELLE**

**30 JOURS
OFFERTS**
DE CHAÎNES BONUS**

**OFFRE VALABLE DU 01 AU 30 SEPTEMBRE 2026 INCLUS. REABONNEZ-VOUS A VOTRE FORMULE HABITUELLE (HORS TOUT CANAL+), ET PROFITEZ PENDANT 30 JOURS DE CHAÎNES BONUS, (HORS OPTIONS). LES ABONNÉS BIENVENUE PROFITENT DE CHAÎNES BONUS SUR ACCESS. OFFRE VALABLE UNE SEULE FOIS PAR ABONNEMENT. VOIR CONDITIONS SUR WWW.CANALPLUS.COM ET AUPRÈS DE VOTRE DISTRIBUTEUR AGRÉÉ CANAL+.

24 24

COÛT D'UN APPEL LOCAL SELON VOTRE OPÉRATEUR